

**Bourse de tableaux de St Amarin
12 mai 2013**

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le

**1^{ère} BOURSE ECHANGE DE TABLEAUX
DE
SAINT-AMARIN**

Organisé par le CAPSA (*Culture, Animation, Projets de Saint-Amarin*) et la Municipalité de Saint-Amarin, sous la Présidence de M. Claude MURA, président du CAPSA

aura lieu :

le dimanche 12 MAI 2013 de 9 h 30 à 18 h,

et se tiendra au :

Complexe culturel « Le CAP » à SAINT-AMARIN.

Ce salon est ouvert aux collectionneurs amateurs et professionnels.

Le prix d'entrée au Salon est fixé à 2.- €.

L'entrée sera gratuite pour les moins de 12 ans ainsi que pour les conjoints et enfants des exposants. Nous espérons vous compter parmi les amateurs ou professionnels qui participeront à cette première édition. Si vous souhaitez vous y inscrire, nous vous invitons à nous retourner, pour le **20 avril 2013 dernier délai**, le bulletin d'inscription ci-joint.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir à notre exposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président du CAP



Claude MURA

BOURSE de tableaux de Saint-Amarin, dimanche 12 mai 2013

REGLEMENT

- Article 1** : L'exposition se tiendra au CAP à SAINT-AMARIN, le dimanche 12 mai de 9 h 30 à 18 h.
Local couvert de 600 m², avec tout le nécessaire (toilettes, petite restauration, sécurisé etc...).
- Article 2** : Elle est ouverte aux professionnels (tels que encadreurs, restaurateurs, etc...), brocanteurs (limité à 3), peintres, amateurs et aux collectionneurs. Un registre des vendeurs sera édité (**loi du 30 novembre 1987 n° 87 - 962 art 2**) avec numéro d'immatriculation pour les professionnels ; pour les autres exposants la copie de la carte d'identité est requise.
- Article 3** : Chaque exposant disposera d'un ou de plusieurs modules représentant une surface d'exposition de 2,40 m + 2 x 1.20 m de largeur et 2.20 m de hauteur, Il bénéficiera d'une table et de deux chaises, par modules, modifiables selon le nombre de modules commandés. Le maximum de modules pour un exposant est limité à 4.
Seront mis à disposition par module : 5 chaînes de 1.5m avec 25 crochets.
- Article 4** : Les objets exposés devront correspondre au thème de la bourse, tels que tableaux, huiles, gouaches, aquarelles, lithos, gravures, accessoires de peintures, chevalets, lampes murales, baguettes, cadres, livres sur peintures, artiste peintres etc... Il sera demandé à l'exposant de retirer tout objet ne correspondant pas au thème de la bourse. L'origine des objets exposés pouvant être neufs (10% maxi des objets exposés) ou anciens.
- Article 5** : Le format des œuvres ou objets exposés est libre mais ne devra pas dépasser du module, cadre compris. Le nombre de toiles n'est pas limité. Chaque œuvre pourra être encadrée ou non. Les peintures devront être munies au verso d'un système d'accrochage.
- Article 6** : Chaque exposant exposera ses œuvres à ses risques et périls et renoncera à tout recours contre les organisateurs ; à charge pour lui, s'il le désire, de contracter une assurance. Il est précisé qu'un système de gardiennage sera mis en place en dehors des heures d'ouverture (pour les exposants désireux de préparer leur stand le samedi).
- Article 7** : Le matériel exposé sera mis en place par les exposants eux-mêmes à partir du samedi pour ceux qui le souhaite de 8 h à 19h h ou dimanche matin à partir de 5 h. Les crochets, chaînettes ou autres systèmes d'accrochage seront fournis par les organisateurs selon article 3. Les œuvres seront décrochées par les exposants le dimanche à partir de 18 h. Tout démontage avant 18h ne sera pas toléré.
- Article 8** : Le port du badge « *exposant* » fourni par les organisateurs est obligatoire.
Un badge *personne accompagnante* sera également fourni à chaque exposant.

- Article 9** : Les organisateurs se réserveront le droit de refuser les copies flagrantes ou les prix de vente exagérés. Ils pourront apporter toute modification nécessaire au présent règlement.
- Article 10** : L'inauguration aura lieu le dimanche 12 mai 2013 à partir de 11 h en présence des personnalités et des officiels présents, suivis d'un vin d'honneur offert par la Ville de Saint-Amarin.
Les exposants et accompagnateurs y seront invités.
- Article 11** : Un service de petite restauration, de pâtisseries et de boissons sera mis en place.
- Article 12** : Le règlement s'effectuera par chèque séparé, libellé à l'ordre du CAPSA, à l'aide de la feuille d'inscription ci-jointe. La réservation est impérative, car le nombre de places est limité.
- Article 13** : Le montant de l'inscription est fixé à 35.- € par module, quel que soit le nombre exposants. Pour être prise en compte, la réservation devra être accompagnée du chèque libellé à l'ordre du CAPSA et envoyée à l'adresse suivante :

**Robert ANISIMOFF
5, chemin du Talhorn
68470 FELLERING**

L'encaissement du chèque vaudra confirmation de l'inscription. Le nombre de places étant limité, réagissez rapidement. La date limite d'inscription est fixée au **samedi 20 AVRIL 2013**.

Une lettre de confirmation sera adressée aux exposants, accompagnée de 2 invitations gratuites à offrir à vos parents, vos amis, vos clients.
Le café et croissant vous sera offert dimanche matin à votre arrivée.

- Article 14** : L'inscription vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

Le Président du CAPSA :



Salon Amarin

12 mai 2013

FEUILLE D'INSCRIPTION

Fiche à remplir en lettres capitales et à retourner impérativement
avant le **samedi 20 AVRIL 2013**

| | | | |
|--------------------|-------|------------|-------|
| NOM : | _____ | PRENOM : | _____ |
| ADRESSE : | _____ | | |
| CODE POSTAL : | _____ | VILLE : | _____ |
| TELEPHONE : | _____ | PORTABLE : | _____ |
| ADRESSE EMAIL : | _____ | | |

Collectionneur ou professionnel immatriculation, copie carte
d'identité

J'ai pris connaissance du présent règlement et j'en accepte les conditions.

Ci-joint un chèque de 35.- € valable pour l'inscription à la Bourse aux tableaux.

Date :

Signature :
Lu et approuvé

A envoyer à l'adresse suivante

**ROBERT ANISIMOFF
5 CHEMIN DU TAHORN
68470 FELLERING**

CONSEILS AUX EXPOSANTS

Pour les exposants :

Cette bourse est avant tout une manifestation destinée aux passionnés de la peinture, elle nous permettra de nous rassembler, de nous rencontrer, de nous faire connaître auprès de visiteurs, d'échanger nos idées et d'avoir une journée à nous les collectionneurs et passionnés de peinture.

Pour votre information il y a environ 40 stands de réservés actuellement sur les 58 de prévus.

Vous aurez à votre disposition un panneau de 2.40x1.20x1.20 m de long sur 2.20 m de haut. Il s'agira, dans votre intérêt, de disposer vos objets de la manière la plus harmonieuse et cohérent possible. Ne mélangez pas, dans la mesure du possible, des pastels avec des aquarelles, ou des huiles et des dessins. Réfléchissez chez vous pour que vous ne soyez pas pris au dépourvu lors de l'accrochage de vos œuvres.

Essayer avant l'exposition de préparer vos objets pour les présenter dans un état correct et propre. Pour les petits objets ou livres disposés les dans des cartons ou caisses qui pourront être posés sur les tables.

Pour les tableaux suspendus, prévoyez quand même un nombre de chaînes et crochets supplémentaires en nombre suffisant ou des grilles de chapes d'une largeur de 1 m x1.5m.

Pour ceux qui le désirent vous pourrez venir préparer votre module le samedi 11 mais de 8h à 18 h, un service de gardiennage sera assuré la nuit.

Des chariots et personnel seront mis à votre disposition le matin ou à votre arrivée pour le transport de vos objets.

L'organisation de cette première bourse est diffusée dans les médias, journaux de l'Est de la France, «Alsace Collection », les flyers seront diffusés dans des manifestations telles que ventes aux enchères, marchés de la brocante (Belfort), des actions seront aussi entreprises en Suisse et en Allemagne.

Veillez trouver ci-joint :

- Un plan de situation de la ville de Saint-Amarin.

A votre arrivée, nous vous remettrons le questionnaire de l'enquête de satisfaction. Ayez l'amabilité d'y répondre, d'y apporter vos suggestions et la remettre aux organisateurs à la fin de la manifestation.

Robert Anisimoff / Responsable de la Bourse.